

de Grignon, ou quelque chose d'approchant. Cela était-il sage en face d'une opinion publique peu préparée à une telle innovation? Était-ce possible, à moins d'avoir tous les fonds nécessaires? Or le seul secours attendu était, comme il l'est encore, un faible subside annuel qui dépend d'un vote législatif. Le temps a pleinement justifié le plan adopté. La marche a été un peu lente, à la vérité, mais elle a toujours été progressive. Il reste encore sans doute beaucoup de détails à reprendre, à rectifier, à finir. Cependant si l'on considère ce qui a été fait, le point de départ, les obstacles nombreux, et le point où l'on est arrivé, on verra qu'il était impossible de faire davantage avec aussi peu de moyens. Que l'on me pardonne ce jugement intéressé qui aurait quelque chose de vaniteux et de déplacé, s'il n'était pleinement justifié par les faits et l'écho de l'opinion.

J'aurais voulu donner à ce compte-rendu tous les développements que mérite un tel sujet. L'enseignement professionnel de l'agriculture étant chose toute nouvelle pour nous, il importe de recueillir soigneusement tous les faits qui s'y rattachent. La connaissance de ce qui s'est passé ailleurs, dans des circonstances à-peu-près analogues, peut beaucoup sans doute, mais elle ne suffit pas. L'étude des faits qui se passent journellement sous nos yeux, peut seule fixer nos idées sur la meilleure marche à suivre dans cette carrière si nouvelle. Dans une entreprise qui commence, le moindre incident, le plus petit détail, ont leur signification. Il faut donc tenir compte de tout.

Ce travail eut demandé plus de temps et d'application que je puis en mettre. Depuis plus d'un an je suis incapable de toute occupation sérieuse et suivie. Aussi l'Honorable ministre de l'Agriculture voulut-il bien, l'hiver dernier, me permettre de différer mon rapport de 1861 jusqu'à cette année. C'est pour cela que le présent rapport comprend les exercices de deux années, 1861 et 1862 jusqu'au 31 décembre.

En établissant une Ecole d'Agriculture, la Corporation a cru qu'il fallait la placer tout-à-fait en dehors du Collège. Les élèves des deux établissements, poursuivant une vocation toute différente ne peuvent avoir rien de commun, ni dans la manière de leurs études ordinaires, ni dans le régime journalier, ni dans les habitudes, ni dans les idées et les goûts qu'ils doivent entretenir. Le mélange d'éléments si hétérogènes rendrait bien difficile, sinon impossible, le maintien d'une discipline un peu sévère, telle qu'il en faut une dans un pensionnat nombreux. Ce n'est pas à dire, cependant, que les élèves d'un collège placé dans le voisinage immédiat d'une école d'agriculture, restent tout-à-fait étrangers aux travaux de l'école, et n'aient rien à gagner dans ce contact méritoire. Loin de là. S'ils ne peuvent participer aux avantages de l'instruction théorique et pratique, témoins journaliers de tout ce qui se fait sur la ferme (en supposant qu'ils y aient accès), ils puiseront dans cette simple vue, même sans le savoir, le goût des améliorations agricoles, et ils cesseront de voir l'exercice d'un simple métier dans la culture de la terre. Ils y découvriront un art qui a ses règles, et ils finiront par comprendre que l'agriculture ainsi pratiquée peut offrir des chances d'avenir. Il naîtra de là de bonnes vocations à l'état de cultivateur. Ste. Anne en offre déjà plusieurs exemples. C'est là, sans doute, un avantage d'une grande valeur, mais c'est à-peu-près le seul. Les élèves d'un collège ainsi placé ne pourraient donc qu'être élèves amateurs, mais jamais élèves pratiques de l'agriculture. Ces raisons, Milord, ont paru plus que suffisantes à la Corporation pour l'engager à séparer complètement l'Ecole du Collège.

I. Ecole.

Pendant l'année 1861, cinq élèves ont fréquenté l'Ecole: un de la Rivière-Ouelle, deux de l'Islet, un de la Malbaie et un de Kamouraska.

L'un d'eux avait fait un cours complet d'études au Collège de Ste. Anne. Un autre n'avait que deux ou trois années de collège. Les trois autres, enfin, n'avaient qu'une instruction primaire très-imparfaite.

En 1862, l'Ecole a été suivie par neuf élèves jusqu'aux vacances du mois de Juillet, et par seize depuis le mois de Septembre jusqu'aux vacances de Noël. Sur ce nombre quinze étaient de nouveaux élèves.

Deux étaient de la Malbaie, trois de l'Islet, cinq de Ste. Anne,

trois de Québec, deux de Varennes, trois de Montréal, un de St. Henri et un de St. Joachim.

Leur instruction était comme suit: deux avaient fait un cours complet d'études classiques dans un collège, deux n'avaient pas été au-delà du cours de mathématiques, deux avaient fait leur rhétorique, deux leur quatrième, sept avaient une bonne instruction primaire, enfin quatre n'avaient qu'une instruction primaire imparfaite.

Quatre avaient été commis, six étaient de la ville, quatorze de la campagne; sept étaient fils de cultivateurs, laissant leurs familles pour étudier l'agriculture.

Ces chiffres font voir que l'enseignement agricole commence à être franchement accepté de nos populations. C'est là certes un grand progrès. Mais pour que ce progrès se généralise, il ne manque plus qu'une chose: c'est de leur procurer des établissements à la portée de leurs fortunes, qui soient, de fait comme de nom, de véritables écoles où les jeunes gens puissent apprendre à faire de l'agriculture d'une manière raisonnée, non pas tant sur le papier que sur le terrain.

Pendant ces deux années six sont sortis: deux pour se faire cultivateurs, un pour étudier le droit, se destinant plus tard à l'agriculture; un pour la navigation et deux indéterminés.

Tous les autres paraissent en général animés des meilleures dispositions.

Aucun d'eux n'a pu arriver à la fin du cours d'études de l'école qui est de deux ans: trois par inconstance et trois faute de moyens pour continuer.

Le personnel de l'Ecole comprend

- Un Directeur-professeur
- Un professeur ordinaire
- Un professeur adjoint
- Un maître de discipline
- Un chef de pratique
- Un jardinier démonstrateur pour les études pratiques du jardinage
- Une personne spécialement chargée de la laiterie
- Un domestique pour le service intérieur de l'école.

Notre école a deux professeurs ordinaires et un professeur extraordinaire. Les professeurs ordinaires se partagent les cours de tous les jours. Le professeur extraordinaire est chargé de la répétition, tous les lundis, des matières vues pendant la semaine; et tous les mois de celles vues pendant le mois. Ce professeur est en outre chargé de la démonstration de certaines matières de pratique agricole sur la ferme en dehors des cours ordinaires.

Nous n'avons pas de pensionnat. Les élèves prennent leurs repas dans des maisons du village approuvées par le Directeur. Mais il ne leur est accordé que le temps strictement nécessaire pour cela. Tout le reste du temps doit se passer dans l'école, sur la ferme ou dans l'atelier annexé à l'école. Ils couchent dans l'école.

Tous sans distinction prennent part aux travaux de la ferme dans la mesure de leurs forces.

Tout leur temps est partagé entre l'étude et les travaux pratiques de la ferme, savoir: en été, 2 heures d'études et 10 heures de travaux manuels; en hiver, 10 heures d'études et 1 heure seulement de travaux aux étables.

En été il n'y a qu'un cours par jour, le matin de bonne heure; en hiver il y en a quatre. Chaque cours est d'une heure. Chaque élève rapporte la leçon sur un cahier.

L'impossibilité pour le Collège de tenir un pensionnat gêne beaucoup les parents. Il est vrai qu'ils peuvent nourrir leurs enfants eux-mêmes, dans une maison du village, moyennant un écu par mois. Mais les parents éloignés ne peuvent pas profiter de cet avantage. Le moindre bonne pension ici est de \$8.50 par mois. C'est donc \$90.00 par année. En ajoutant \$24.00 pour l'école, c'est-à-dire l'instruction, le coucher, le lit, l'éclairage et le chauffage, on arrive à \$114.00; somme trop forte assurément pour la plupart de nos cultivateurs. Ceci est un obstacle au recrutement de l'école. A moins donc que le Gouvernement ou la Chambre d'Agriculture ne veuillent fonder des bourses, l'on ne

* Il n'y a que les noms marqués d'une astérisque qui reçoivent quelque chose de l'allocation. Les autres ne reçoivent rien du tout, étant payés par le Collège.